

Socle de la prévention des risques professionnels Le Document Unique (Atelier)



Publics visés:

<u>Entreprises</u>: Employeurs en activité, Futur employeur, Ressources Humaines, Comptables, Salariés Désignés Compétents en Prévention des Risques

Professionnels ou toutes personnes chargées de mettre en œuvre ou de contribuer à l'Evaluation des Risques Professionnels (EvRP).

<u>Collectivités</u>: Elus, agents d'EPCI, Agents communaux, Assistants de Prévention ou Conseillers de Prévention.

Accessibilité: Session accessible aux personnes en situation de handicap **Pré-requis**: Néant.

Objectif:

Etre capable de mettre en œuvre en place son Document Unique d'évaluation des risques professionnels en choisissant ou en construisant sa propre méthode avec des notions de base primordiales.

Contenu:

- Les Réglementations.
- ➤ L'objectif du Document Unique d'évaluation des risques professionnels.
- > L'implication des acteurs de l'entreprise.
- La présentation de différentes méthodes de rédaction du Document Unique.
- Le choix ou construction d'une méthode personnelle.
- Le travail sur son propre Document Unique sous forme d'atelier personnel.

Moyens prévus :

- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique.
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée: 2 jours non consécutifs. (4 x 0,5 jour en formation à distance)

Suivi : Émargement collectif et individuel.

Évaluation des acquis :

- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates: Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.

Lieu: Formation Intra: l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter: AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD: AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).

AFS Prévention – 9 rue Pierre Bohat-Combas – 63450 TALLENDE Tél : 06 79 07 09 98 – Mail : <u>afs.prevention@orange.fr</u> SIRET : 83208818100017 – APE : 8559B

■ ■ RÉPUBLIQUE FRANÇAISE